



## PROCÈS-VERBAL (projet non adopté)

Assemblée générale

20 novembre 2024 – 18 h – Microsoft Teams

### Présence

#### Membres avec droit de vote

Joanie	Benoît	RED
Louis-Philippe	Caron	CDNDG
Guy	Dorion	VELOX
Luc	Fournier	RL
Mathieu	Jacques	CNQ
Valérie	Lauzier	CNC
Jason	Martin	CNSL
Jean-Charles	Pelletier	ICI
Christine	Sauvageau	R2P

#### Observateur(trice)

Greg	Arkhurst	CAMO
Olivier	Bertrand	LAVAL
Luc	Bisaillon	NN, R2P
Gabriela	Cruceanu	PCSC
Frédéric	Duchesne	ANSLSJCC
Jérémy	Dumora	NN
Jonatan	Lacharité	NN
Jean-Sébastien	Lapointe	CNC
Stéphane	Rodrigue	ETM
Claude	St-Jean	CAMO

#### Membres du conseil d'administration

Nathalie	Brière
Elisabeth	Busse
Joëlle	Carpentier
Martin	Forcier
Sandrine	Mainville
Sabrina	McKinnon

#### Employés de la FNQ

Jacques	Chapdelaine
Josée	Desjardins
Joy	Fanara
Stéfanie	Gagné
Luc	Girard
Nathalie	Larose
Francis	Ménard
Marie-Christine	Potvin
Nicolas	Zazzeri

## **1. Ouverture de l'assemblée et explication du fonctionnement**

Ouverture de l'Assemblée à 18 h par la présidente de la Fédération.

Nathalie Brière souhaite la bienvenue aux personnes présentes par visioconférence. Elle présente les employé(e)s présents autour de la table. Elle explique le fonctionnement de l'Assemblée et demande aux personnes connectées via TEAMS de fermer leur micro à moins d'être invité à parler. La présidente clarifie le rôle des personnes qui ont droit de vote (délégués des clubs) et les nomme.

## **2. Nomination de la présidence et du secrétariat de l'Assemblée**

Nathalie Brière annonce que conformément aux Règlements généraux, elle et Elisabeth Busse sont d'office respectivement présidente et secrétaire de l'Assemblée et elle propose aussi que Nathalie Larose agira à titre de secrétaire de l'Assemblée ce à quoi, aucune objection n'est soulevée.

## **3. Vérification de la régularité de la convocation**

La présidente confirme que la convocation à l'Assemblée générale annuelle a été transmise à l'ensemble des membres par courriel le 21 octobre 2024, soit trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée, comme prescrit par les règlements généraux.

## **4. Vérification du quorum, du droit de présence et du droit de vote**

Le quorum de l'Assemblée est constitué des membres avec droit de vote présents. Stéfanie Gagné, coordonnatrice principale du Service aux membres de la FNQ, demande aux membres avec droit de vote de déclarer leur présence.

Il y a donc quorum et l'Assemblée est déclarée ouverte.

## **5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DUMENT PROPOSÉE PAR **Jean-Charles Pelletier**, ET APPUYÉ PAR **Louis-Philippe Caron**, IL EST RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2023**

SUR PROPOSITION DUMENT PROPOSÉE PAR **Guy Dorion**, ET APPUYÉE PAR **Luc Fournier**, IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 27 septembre 2023 soit accepté tel que présenté avec une correction au nom d'Éloïse Gratton (et non Élodie).

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## 7. Présentation du rapport annuel d'activité

### Rapport de la présidence et dépôt du rapport annuel

Madame Nathalie Brière s'adresse à l'Assemblée.

Elle informe les participant(e)s que le rapport annuel est disponible sur le [site Web de la FNQ](#).

Les grandes lignes relatives à la gouvernance sont présentées par la présidente :

- Mentionne que le conseil d'administration a tenu sept réunions en plus de celles des comités statutaires - Ressources humaines, Audit-finances et Gouvernance qui ont été très actifs cette année. Ces nombreuses activités ont généré beaucoup de livrables pour l'équipe de la permanence, bien que certaines initiatives soient ponctuelles en réponse aux changements au Code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir.
- Confirme que les administrateur(trice)s du conseil d'administration ont suivi une formation sur la gouvernance et invite les membres qui ne l'ont pas déjà fait à suivre la formation gratuite offerte par le gouvernement du Québec. L'invitation est couramment disponible dans le courriel aux membres.
- Ajoute que le conseil d'administration a été évalué ainsi que le directeur général. Des objectifs et des actions ont découlés de ces évaluations. Elle remercie les membres du conseil d'administration qui sont impliqués et très professionnels.
- Évoque notre collaboration étroite avec Natation Canada, notamment en lien avec le transfert des Essais vers Toronto, la mise en œuvre du REMS et la nomination de Luc Bisailon au sein du conseil d'administration de SNC.
- Informe les membres que la FNQ soutient certains clubs en ce qui a trait à la gouvernance, renforçant notre rôle d'accompagnateur envers nos membres.
- Confirme que la FNQ continue de plaider en faveur d'installations aquatiques de niveau approprié.
- Annonce que la nouvelle planification stratégique sera déposée d'ici la fin décembre.
- Remercie l'équipe de permanence dirigée par Francis Ménard qui forme un groupe soudé et expérimenté et qui est ouvert aux commentaires de ses membres.
- Fait mention que la FNQ a été finaliste de la catégorie Fédération de l'année de Sport Québec. Un honneur qui témoigne de notre agilité, solidarité et exemplarité.

Le directeur général ajoute les points suivants :

- 2024 fut une année olympique et paralympique. Il souligne les médailles de nos athlètes, félicite les trois entraîneurs qui y ont participé et les 3 officielles québécoises présentes représentant les trois disciplines (bassin, eau libre, para).
- Souligne le professionnalisme de nos Équipe du Québec qui s'approche du service 5 étoiles et des entraîneur(e)s qui s'impliquent pour l'intérêt des athlètes.
- Remercie les officiel(le)s pour leur participation dans les compétitions
- Mentionne le soutien offert aux clubs qui renforce nos liens. Ce soutien résulte en outre de la Tournée des régions et des clubs.

## **8. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe**

Nathalie Brière mentionne que les états financiers ont été vérifiés par la firme ABSL, Société de comptable professionnel agréé inc. et invite le directeur général, Francis Ménard à expliquer l'essentiel des états financiers.

Le directeur général s'excuse du délai du dépôt des états financiers de l'année financière qui se terminait le 31 juillet 2024 sur le site web de la Fédération. Le rapport est affiché sur l'écran pour les membres présent(e)s à l'Assemblée.

Il déclare que la qualité des finances est reconnue par l'auditeur et que la Fédération est en bonne santé financière.

Il explique sommairement les états des résultats, le bilan, le flux de trésorerie ainsi que les notes complémentaires. Il souligne qu'une partie du déficit inscrit dans états des résultats provient d'une mauvaise comptabilisation de subventions du gouvernement du Québec, qui aurait dû être des sommes reportées et non des produits comptabilisés. Le reste du déficit s'explique par le déplacement des Essais vers Toronto, l'ajout de compétitions FNQ, l'augmentation de certains frais non budgétés en lien avec la croissance de l'équipe, notamment.

À une question de l'Assemblée quant à la propriété des caméras investie en immobilisation, le directeur général confirme que la FNQ en est propriétaire à 100%

La présidente conclue que le conseil d'administration a approuvé les états financiers lors de la réunion du conseil d'administration du 18 novembre 2024.

## **9. Nomination de l'auditeur(trice) externe**

Le conseil d'administration recommande de nommer la firme ABSL, Société de comptable professionnel agréé inc. pour agir en tant qu'auditeur externe pour la prochaine année financière.

SUR PROPOSITION DUMENT PROPOSÉE PAR **Guy Dorion**, ET APPUYÉE PAR **Jacques Mathieu**, IL EST RÉSOLU :

Qu'un mandat d'audit pour l'année 2024-2025 soit confiée à la firme ABSL, Société de comptable professionnel agréé inc.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

#### **10. Élection des membres du conseil d'administration**

Nathalie Brière invite Joëlle Carpentier Carpentier, présidente du comité de mise en candidature 2024, à expliquer la résultante du processus de candidatures.

Madame Carpentier indique que cinq (5) postes d'administrateur(trice)s étaient en élection, le nombre de candidat(e)s éligible après la période d'évaluation des candidatures étant inférieur au nombre de postes vacants, le comité déclare que les personnes suivantes sont élues par acclamation :

Nathalie Brière - 2<sup>e</sup> mandat  
Elisabeth Busse – 2<sup>e</sup> mandat  
Sandrine Mainville – 2<sup>e</sup> mandat  
Martin Forcier - 2<sup>e</sup> mandat

Le cinquième poste, toujours vacant, sera comblé par le conseil d'administration en cours d'année, conformément à ce qui est prévu aux Règlements généraux.

#### **11. Période de questions**

Aucune personne ne s'est manifestée.

#### **12. Levée de l'assemblée**

La présidence déclare la levée de l'assemblée à 18 h 35, en constatant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.